



Réf. Farde e-Assemblées : 2275574

N° OJ : 24

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/10/2019

Objet : Asbl Open Collective Brussels.- Dossier 0602/M005/2019.

Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Considérant que le Collectif citoyen Rise For Climate Belgium et l'a.s.b.l. Open Collective Brussels qui gère les finances de Rise for Climate Belgium visent à renforcer l'alliance citoyens, élus, entreprises durables pour interpeller les institutions européennes à agir en extrême urgence contre le réchauffement climatique ;

Considérant que l'action « Rise for climate » le 22 septembre 2019 lors de la journée sans voiture à Bruxelles s'inscrit pleinement dans les objectifs de développement et mobilité durables soutenus par la Ville de Bruxelles (plus de détails dans le formulaire annexé) ;

Considérant qu'il est proposé d'octroyer à cet effet à l'a.s.b.l. Open Collective Brussels un subside de 4.000,00 EUR ;

Considérant que les crédits appropriés ont été inscrits à l'article 41006/33202 « Mobilité. Subsidés aux organismes au service des ménages » au budget ordinaire de 2019 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

DECIDE :

Article 1 :

Le principe d'octroyer un subside à l'a.s.b.l. Open Collective Brussels pour l'organisation de l'action « Rise for climate » le 22 septembre 2019 lors de la journée sans voiture est approuvé.

Article 2:

La dépense sera financée par la trésorerie.

Annexes :

